Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 21/02/2019
ID : 083-218300036-20190219-DCM2019_011-DE

Commune d'AMPUS

Délibération N° 2019-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL et Fabien MICHEL.
Excusés : M. Raymond BORIO représente par M. Hugues MARTIN,
Mme Nathalie FORESTIER représentée par Mme Aude ABIME,
Mme Maylis COSTAMAGNO représentée par Mme Nadine MARION.
Absents : Mme Laurence COLLADO et M. Siegfried JAEGER.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CREATION D'UN JARDIN DES SENTEURS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un jardin des senteurs, Rue des Lauves, dans le cadre de l'aménagement floral du village et présente le devis de l'entreprise Forestier Maison Service pour un montant de 24 900€ HT soit 29 880€ TTC.

Afin de développer le tourisme et d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe au concours des villes et villages fleuris et maisons et jardins fleuris du Var.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention pour les communes rurales de -1 250 habitants dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un jardin des senteurs pour un montant de 24 900€ HT soit 29 880€ TTC,
- DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2019,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire : Hugues MARTIN

MAIRIE D'AMPUS (VAR)